

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat de ville parisien 2024-2030

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le contrat de Ville adopté par la délibération 2015 DDCT 13 du 16 mars 2015, et prorogé par avenant jusqu'en 2023 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de ville parisien 2024-2030.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO